

COMMISSION PLANIFICATION

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2015

**Délibération n° 2015/06 : DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES DOCUMENTS ANNEXES
ET DES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT
DES SDAGE RHIN ET MEUSE**

La Commission Planification du Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau,
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1, L.212-2, L.213-8, R.212-6 à R.212-18, D.213-17 à D.213-29,
- Vu la délibération du Comité de bassin n° 2015/16 du 13 octobre 2015 relative à l'adoption de la mise à jour des SDAGE Rhin et Meuse, donnant délégation à la Commission « Planification » afin d'adopter les documents annexes (tomes 6 et 7) et les documents d'accompagnement (tomes 8, 9, 13, 14 et 19) des SDAGE Rhin et Meuse,
- Vu le rapport de présentation,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

d'adopter définitivement la mise à jour :

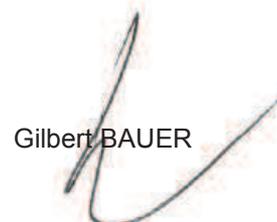
- des documents annexes : tomes 6 et 7 (*annexes cartographiques*) des SDAGE Rhin et Meuse ;
- et des documents d'accompagnement des SDAGE Rhin et Meuse :
 - tomes 8 et 9 (*présentation synthétique de la gestion de l'eau et inventaire des émissions polluantes*),
 - tomes 13 et 14 (*résumé des programmes de surveillance*),
 - et tome 19 (*synthèse des méthodes et critères servant à évaluer l'état chimique et les tendances à la hausse*).

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Paul MICHELET

Le Président
de la Commission Planification



Gilbert BAUER